

MUNICIPALITÉ DE STOKE

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Du lundi 5 novembre 2018 à 19 h

« Autant se perdre dans sa passion que de perdre la passion. »

Auteur inconnu

N° 2341

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, à la salle Sommet du Centre communautaire, situé au 387, rue Principale, Stoke, le **lundi 5 novembre 2018 à 19 h.**

Présences : Sièges N° 1 : Mélissa Théberge
Siège N° 3 : Steeves Mathieu
Siège N° 4 : Lucie Gauthier
Siège N° 5 : Daniel Dodier
Siège N° 6 : Mario Carrier

Absence : Sièges N° 2 : Sylvain Chabot

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente et agit comme secrétaire.

Le maire ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Du lundi 5 novembre 2018 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
 - 5.1 Demande de remboursement de dépenses d'un citoyen
 - 5.2 Demande d'annulation déchets ICI – Fermeture d'un commerce
 - 5.3 Campagne poinsettias – Maison Aube-Lumière
 - 5.4 Demande d'aide financière – Nez ouge
 - 5.5 Déneigement stationnement OMH
 - 5.6 Brunch annuel des Chevaliers de Colomb
6. Comités et dossiers à traiter
 - 6.1 Administration et finances
 - 6.1.1 Modifications au budget 2018
 - 6.1.2 Achat papeterie Sygem
 - 6.1.3 Séance spéciale sur le budget 2019
 - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
 - 6.2.1 Dérogation mineure Matricule 0244 75 1371 Lot 6 263 730, Cadastre du Québec, Adresse : 403, rue Principale, Stoke
 - 6.2.2 Entente inter-municipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2019
 - 6.2.3 Collecte des matières organiques et déchets domestiques
 - 6.2.4 Entente inter-municipale de collecte des matières organiques
 - 6.2.5 Utilisation des chemins municipaux – Quad Sherbrooke Ascot Corner
 - 6.3 Culture
 - 6.3.1 Remise du rapport budgétaire au 31 décembre 2018
 - 6.4 Immobilisation et bâtiments
 - 6.4.1 Achat d'un tracteur
 - 6.5 Loisirs
 - 6.5.1 Oktoberfest 2018
 - 6.6 Ressources humaines

- 6.6.1 Souper de Noël des employés et élus municipaux
- 6.6.2 Embauche d'un employé – Journalier-préposé aux parcs, espaces verts et bâtiments
- 6.7 Sécurité publique
 - 6.7.1 Achat matériel sécurité pour service incendie
- 6.8 Voirie
 - 6.8.1 Chemins non-ouverts pour l'hiver 2018-2019
 - 6.8.2 Aide financière RIRL – Chemin du Lac
 - 6.8.1 Octroi de contrat – Arpentage programme RIIRL
- 7. Remise des rapports des officiers municipaux
- 8. Trésorerie et finances
 - 8.1 État prévisionnel de la situation
 - 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
- 9. Autres sujets
- 10. Avis de motion
 - 10.1 Présentation et avis de motion du Règlement N° 551 Adjudication des contrats municipaux
- 11. Règlements
- 12. Invitations
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Clôture et levée de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-230

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux (2) jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Rés. 2018-231

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal du 1^{er} octobre 2018 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1^{er} et le 31 octobre 2018. La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

4. Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil.

5. Demandes écrites ou verbales

5.1 Demande de remboursement de dépenses d'un citoyen

ATTENDU QU'UN citoyen réclame des frais dû à une modification d'adresse et une correction d'adresse faites par la municipalité en mai 2017;

ATTENDU QUE le citoyen dit avoir subi un préjudice n'ayant pas reçu du courrier envoyé à la mauvaise adresse;

ATTENDU QUE la modification et la correction d'adresse ont été effectuées selon la procédure habituelle;

ATTENDU QUE la faute n'incombe pas à la municipalité.

Rés. 2018-232

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

DE REFUSER la demande de remboursement du citoyen.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 Demande d'annulation déchets ICI – Fermeture d'un commerce

ATTENDU QUE le Règlement sur la taxation prévoit des frais pour les déchets des commerces sur notre territoire;

ATTENDU QUE ces frais sont calculés en début d'année et lors des mises à jour reçues de l'évaluateur;

ATTENDU QU'UN commerce de notre territoire a fermé ses portes en juin dernier et que la propriétaire a fait retirer la benne à ordures en juillet et demander le crédit;

ATTENDU QUE la vacance de locaux n'est pas représentée sur les mises à jour et que le crédit n'est pas automatique dans ce cas précis;

ATTENDU QUE les frais de déchets pour les commerces incombent au propriétaire des lieux.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-233

DE CRÉDITER 50 % des frais de déchets du commerce concerné puisque la vacance a été de six (6) mois ou plus en 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.3 Campagne poinsettias – Maison Aube-Lumière

ATTENDU QUE la Maison Aube-Lumière offre des soins palliatifs pour des gens occupant notre territoire;

ATTENDU QUE la campagne Noël-Poinsettias est une activité de financement important pour l'organisme;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés 2018-234

DE PARTICIPER à la campagne de poinsettias pour la somme de cinquante dollars (50 \$) ou moins (livraison incluse).

D'ENCOURAGER la population en général à participer à la campagne.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5.4 Demande d'aide financière – Nez rouge

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-235

D'ACCORDER la somme de cent dollars (100 \$) à titre de subvention pour Opération Nez rouge sur le territoire satellite du Val-Saint-François pour couvrir les coûts d'essence 2018 (montant total de près de mille huit cent cinquante dollars (1 850 \$) divisible parmi les dix-huit (18) municipalités desservies).

DE PUBLIER ET AFFICHER l'information pour l'utilisation de ce service auprès de la population durant la période des Fêtes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.5 Déneigement stationnement OMH

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de Stoke nous a demandé d'offrir le service de déneigement pour la saison 2018-2019;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2018-236

DE DEMANDER une compensation de sept cents dollars (700 \$) pour la prestation de ce service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.6 Brunch annuel des Chevaliers de Colomb

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb organisent un brunch de Noël le 2 décembre prochain, où seront remis des cadeaux aux enfants, en présence du Père Noël;

ATTENDU QUE le comité organisateur sollicite le don de prix de présence;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés 2018-237

D'OFFRIR quatre (4) certificats cadeaux d'une valeur de vingt-cinq dollars (25 \$) chacun à utiliser auprès d'activités sportives, de loisirs ou culturelles offertes par les organismes de la municipalité.

D'ENCOURAGER les élus et la population en général à participer à l'événement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6. Comités et dossiers à traiter

6.1 Administration et finances

6.1.1 *Modifications au budget 2018*

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-238

QUE les prévisions budgétaires adoptées pour l'année 2018 soient révisées tel que détaillé sur le tableau à l'Annexe 1 aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.2 *Achat papeterie Infotech*

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-239

QUE la Municipalité de Stoke achète la papeterie (carton permis et comptes de taxes) auprès du fournisseur informatique Infotech au coût de neuf cents huit dollars (908 \$) plus taxes, payable en deux (2) versements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.3 *Séance spéciale sur le budget 2019*

ATTENDU QUE le budget doit être adopté lors d'une séance spéciale où seulement ce sujet est traité;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-240

DE TENIR une séance spéciale le lundi 10 décembre 2018, à 19 h, dont l'ordre du jour se lira comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du budget 2019 de la Municipalité de Stoke
4. Liste des dépenses incompressibles
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

DE MANDATER la directrice générale pour publier un avis public en ce sens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 Dérogation mineure Matricule 0244 75 1371 Lot 6 263 730, Cadastre du Québec, Adresse : 403, rue Principale, Stoke

ATTENDU QUE le Règlement sur les dérogations mineures N° 453 qui a été adopté par la Municipalité de Stoke et autorise une dérogation mineure en fonction des critères l'article 2.2.

ATTENDU QUE la dérogation mineure peut être accordée parce que l'application des articles 7.8 et 7.10 du Règlement de zonage N° 460 a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE tous les travaux effectués sur cette propriété, ont été exécutés avec permis et de bonne foi;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation mineure telle que présentée.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2018-241

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée au Règlement de zonage N° 460, en rapport aux articles 7.8 et 7.10, soit 6.8 mètres alors que le Règlement de zonage exige une marge avant minimale de 9.0 m ou une distance d'alignement avant de 7.4 mètres, pour la propriété située sur le lot 6 263 790, Cadastre du Québec, portant l'adresse : 403 rue Principale, Stoke.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6.2.2 Entente inter-municipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2019

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente inter-municipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

Ressource rédaction et support conseil	50 \$ / heure
Ressource cartographique et support technique	30 \$ / heure

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2018-242

D'ADHERER à l'entente inter-municipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées ;

DE RESERVER un montant de deux mille cinq cent dollars (2 500 \$) pour l'année 2019 selon la répartition suivante : trente-cinq heures (35 heures) pour la ressource rédaction et support conseil et 25 heures pour la ressource cartographique et support technique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2.3 Collecte des matières organiques et déchets domestiques

ATTENDU QUE le Plan de réduction des matières résiduelles adopté par la MRC du Val-Saint-François et la Municipalité de Stoke prévoyait la mise en place d'une stratégie pour la l'élimination des matières organiques dans les déchets avant 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a fait plusieurs interventions de sensibilisation et de collecte d'opinion citoyenne sur le sujet;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

D'ADHERER à l'entente inter-municipale de la MRC pour la collecte des matières organiques pour les périmètres d'urbanisation;

DE PROCEDER à un appel d'offres ou demande de prix pour l'achat de bacs bruns;

D'INFORMER les citoyens qui ne seront pas desservis par la collecte de matières organiques qu'ils ont l'obligation de faire du compostage domestique ;

DE REDUIRE les collectes de déchets domestiques à une fois par mois et les gros rebuts à une fois par année.

Un vote contre.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

6.2.4 Entente inter-municipale de collecte des matières organiques

ATTENDU QUE le PGMR de la MRC du Val-Saint-François est entré en vigueur le 20 octobre 2016 et qu'en vertu de l'article 53.24 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités sont tenues de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre sur son territoire.

ATTENDU QU'EN lien avec les mesures 25 et 26 du PGMR, les municipalités doivent choisir si elles désirent offrir un service municipal de collecte porte-à-porte des matières organiques (bacs bruns) ou encore si elles préfèrent implanter un programme obligatoire de compostage domestique avec inventaire et suivi des résultats;

ATTENDU QU'À compter de 2019 (aussitôt que possible), la Municipalité de Stoke désire implanter la collecte des matières organiques dans les périmètres d'urbanisation (développements résidentiels et le long de la route 216 entre ceux-ci) de son territoire ;

ATTENDU la nécessité d'octroyer un ou des nouveaux (x) contrat (s) pour la gestion de la collecte des matières organiques ;

ATTENDU QU'UNE gestion des matières organiques à l'échelle régionale permet aux municipalités et villes de réduire leur coût et d'offrir un meilleur service à l'ensemble des citoyens;

ATTENDU QU'EN vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Stoke peut conclure une entente par laquelle elle délègue à la MRC tout ou partie d'un domaine de sa compétence;

ATTENDU QU'UN projet d'entente inter-municipale a été déposé au conseil de la MRC du Val-Saint-François et inscrit à la résolution CA-16-09-13 de la séance ordinaire du 21 septembre 2016;

ATTENDU QU'UNE copie du texte de la présente entente a été envoyée, par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC du Val-Saint-François, à chaque municipalité locale de la MRC, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE par cette entente, la MRC du Val-Saint-François accepte la délégation de compétence accordée par les municipalités et villes constituantes de la MRC du Val-Saint-François, relativement à la gestion des matières organiques;

ATTENDU QUE l'article 9 de l'entente précise qu'une municipalité désirant adhérer à cette entente doit obtenir le consentement unanime des municipalités déjà partie à l'entente;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2018-244

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Stoke demande à la MRC du Val-Saint-François d'adhérer à l'Entente en matières de gestion de la collecte des matières organiques;

QUE la Municipalité de Stoke accepte toutes les conditions énumérées dans l'Entente en matières de gestion de la collecte des matières organiques;

QUE la Municipalité de Stoke renonce à ce que la MRC exerce sa compétence pour l'achat des bacs et qu'elle accepte de procéder elle-même à l'achat des bacs selon les critères qui correspondent à ceux exigés pour la collecte des matières organiques par la MRC.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.

Un vote contre.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

6.2.5 *Utilisation des chemins municipaux – Quad Sherbrooke Ascot Corner*

ATTENDU QUE le Club Quad Sherbrooke Ascot Corner a transmis une demande de certificat de conformité afin d'emprunter ou traverser certaines voie publiques au cours de la saison 2018-2019;

ATTENDU QUE les passages demandés sont : le chemin Pinard, le chemin Côté, le chemin du Lac, le 5^e Rang Est et ouest et le 4^e Rang Est;

ATTENDU QUE ces passages ne peuvent être modifiés sans autorisation préalable par la municipalité.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2018-245

D'AUTORISER le Club Quad Sherbrooke Ascot Corner à emprunter les voies publiques, tel que demandé pour la saison 2018-2019, aux mêmes conditions usuelles concernant les assurances et la signalisation, entre autres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 Culture

6.3.1 *Remise du rapport budgétaire au 31 décembre 2018*

ATTENDU QUE le Comité culture remet aux conseillers le rapport budgétaire 2018 avec les prévisions d'ici la fin de l'année.

ATTENDU QUE la politique culturelle a été adoptée en septembre dernier et que le programme d'appel de projets sera établi en novembre 2018;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2018-246

D'ACCEPTER le rapport budgétaire tel que soumis.

DE REPORTER les sommes non dépensées pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4 Immobilisation et bâtiments

6.4.1 *Achat d'un tracteur*

ATTENDU QUE le véhicule tracteur ne correspond plus au besoin du service de voirie, en particulier pour les travaux d'hiver;

ATTENDU QU'UN tel véhicule est nécessaire au service de voirie.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2018-247

DE RESERVER une somme maximale de trente-quatre mille dollars (34 000 \$) avant taxes pour l'achat d'un véhicule avec équipement requis.

Le montant sera pris à même les surplus du budget de voirie pour les véhicules et le reste sera prévu au budget 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 Loisirs

6.5.1 *Oktoberfest 2018*

Les membres du conseil municipal désire remercier les organisateurs, commanditaires, invités et les bénévoles pour le succès de la soirée qui a permis d'amasser des profits de près de six mille (6 000 \$) qui seront distribués aux organismes participants à l'organisation du souper 2018 et une partie sera investie dans un projet d'amélioration des infrastructures de loisirs.

6.6 Ressources humaines

6.6.1 *Souper de Noël des employés et élus municipaux*

ATTENDU QU'IL convient de souligner la fin de l'année par une fête pour les employés et élus de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

DE TENIR une activité pour les élus et les employés le jeudi 20 décembre et d'accorder un budget maximal de mille dollars (1000 \$) pour cette soirée.

D'ACCORDER une somme de trois cents dollars (300 \$) pour l'activité du service incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.2 *Embauche d'un employé – Journalier-préposé aux parcs, espaces verts et bâtiments*

ATTENDU QUE les postes de journalier et de préposé aux bâtiments seront jumelés sous un même poste de journalier-préposé aux parcs, espaces verts et bâtiments;

ATTENDU QU'UN de ces postes est vacant avec le départ d'un employé en juillet dernier;

ATTENDU QUE le comité d'embauche a fait sa recommandation.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

D'APPROUVER la recommandation de l'embauche de Chantal Laroche en tant que journalière-préposée aux parcs, espaces verts et bâtiments.

QUE la date d'embauche officielle soit le 19 novembre 2018.

QUE les conditions sont celles prévues à la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7 Sécurité publique

6.7.1 *Achat matériel sécurité pour service incendie*

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

D'ACCEPTER la demande d'achat de deux (2) amplificateurs de voix pour appareil respiratoire A, au coût de quatre cents quarante-sept dollars et quatre-vingt sous (447,80 \$) chacun plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rés. 2018-248

Rés. 2018-249

Rés. 2018-250

6.8 Voirie

6.8.1 Chemins non-ouverts pour l'hiver 2018-2019

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2018-251

D'APPROUVER la liste des chemins non-ouverts pour l'hiver 2016-2017 suivante :

13 ^e Rang Est	Chemin Coutu	Chemin Desaulniers
Chemin Baillargeon	Rue de la Cachette	Chemin de la Rivière
Chemin de la Domtar	Chemin de la Glacière	Chemin Loïselle
Chemin Perreault	Rue de la Pommeraie	

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.2 Aide financière RIRL – Chemin du Lac

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a pris connaissance des modalités d'application du Volet- redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Val-Saint-François a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2018-252

QUE le conseil de la Municipalité de Stoke autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.1 Octroi de contrat – Arpentage programme RIIRL

ATTENDU QUE la municipalité souhaite entamer des travaux de réhabilitation de chaussées en 2019 dans le cadre du programme RIIRL;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2018-253

DE MANDATER une firme d'arpenteurs-géomètres selon la plus basse soumission pour le piquetage du chemin du Lac en vue des travaux du RIRL 2019 pour un maximum de quatre mille dollars (4 000 \$) avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Remise des rapports des officiers municipaux.

Les différents rapports du directeur des travaux publics, du directeur du service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

8. Trésorerie et finances

8.1 État prévisionnel de la situation

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 31 octobre 2018.

8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles

CONSIDERANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du Règlement N° 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-254

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 789 236,69 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées : 43 295,40 \$

Opérations courantes à payer : 720 800,11 \$

Salaires payés : 25 141,18 \$

QUE le rapport soit déposé et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Autres sujets

10. Avis de motion

10.1 Présentation et avis de motion du Règlement N° 551 Adjudication des contrats municipaux

Le projet de Règlement N° 551 Adjudication des contrats municipaux est présenté par le conseiller Mario Carrier.

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Carrier que le Règlement N° 551 Adjudication des contrats municipaux sera adopté ultérieurement conformément à la loi.

11. Règlements

12. Invitations

13. Varia

14. Période de questions

Un citoyen demande de l'information sur la fréquence de collecte de déchets.

15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu que la séance soit levée à 19 h 40.

Rés. 2018-255

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire